

<b>DIRECTION CENTRALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	Référence	<b>FICHE DE POSTE N°11</b>
	RIFSEEP	1
	Code fiche emploi type	JUS006A
	Statut	Ville <input type="checkbox"/> <b>État <input checked="" type="checkbox"/></b>
	Catégorie	A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input checked="" type="checkbox"/>

## **FICHE DE POSTE**

### **Chargé du contentieux contraventionnel**

**SERVICE :**

**Office du ministère public des Yvelines**

**TYPE DE CONTRAT :** Recrutement par la voie contractuelle de travailleurs en situation de handicap

**LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE :**

OMP 78  
8 A Avenue Charles de Gaulle  
78170 LA CELLE-SAINT-CLOUD

**PROFIL REQUIS :**

**Qualités nécessaires pour l'emploi :**

- Investissement professionnel
- Sens du contact avec le public
- Discrétion
- Sens de l'organisation

**Compétences requises pour l'emploi :**

- Savoir travailler en équipe
- Maîtrise de l'outil informatique
- Une appétence pour les enquêtes et la découverte de la discipline juridique

**DESCRIPTION DES FONCTIONS :**

- Suivi judiciaire et administratif des dossiers émanant du Centre Automatisé de Constatations des Infractions Routières pour les procédures contraventionnelles de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> classe, ainsi que les infractions de 1<sup>re</sup> à 4<sup>e</sup> classe relevées par PVE, ou services extérieurs (RATP, SNCF, etc.)
- Préparation des ordonnances pénales et contrôle de leur régularité juridique avant transmission à la juridiction de proximité
- Aide au traitement des infractions des 4 premières classes ne concernant pas le domaine routier (ivresses publiques, tapages, violences légères, etc.)
- Participation à la préparation des audiences
- Accueil des contrevenants : physique et téléphonique

### **PERSPECTIVES D'ÉVOLUTIONS :**

Titularisation possible en qualité de fonctionnaire dans le corps de la catégorie correspondante à l'issue d'une période minimale d'un an.

Possibilité d'évolution de postes dans la carrière.

### **VOTRE ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :**

#### *Activités et composition du service :*

Traitement des dossiers de réclamation des contrevenants aux infractions des quatre premières classes :

- présentation du dossier à l'officier du ministère public
- application des décisions
- renseigner les particuliers sur les démarches et les recours existants en cas de contestation

Les effectifs du service se composent de la manière suivante :

- 1 commissaire de police
- 1 commandant de police
- 1 secrétaire administratif
- 1 capitaine de police
- 12 adjoints administratifs
- 1 adjoint technique
- 4 réservistes

#### *Liaisons hiérarchiques :*

Les fonctionnaires affectés au ministère public sont placés sous l'autorité directe de la commandante de police, elle-même placée sous l'autorité du commissaire, OMP départemental.

#### *Liaisons fonctionnelles :*

Tribunal de police – police nationale – gendarmerie – police municipale – trésorerie générale – fichier national des permis de conduire – centre de contrôle automatisé de Rennes

### **SPÉCIFICITÉS DU POSTE (cadre réservé au service ou à la direction d'emploi) :**

#### *Contraintes liées au poste :*

- Emploi de bureau nécessitant une mobilité pour effectuer l'accueil du public
- Saisie informatique
- Poste de travail accessible par une rampe au rez-de-chaussée
- Accès aux étages par un escalier

#### *Contraintes liées au site :*

- Gare de La Celle-Saint-Cloud accessible en 5 minutes à pied
- Accès par route : proximité de l'A12 et A13
- Salle de pause avec micro-ondes à disposition

### **SPÉCIFICITÉS DU POSTE (cadre réservé au SMSC) :**

**TEXTES APPLICABLES :**

La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, notamment son article 27 ;

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;

Le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Le décret n°2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n°95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'État.

**PERSONNE À CONTACTER :**

Direction des ressources humaines – Bureau du recrutement : 01/53/73/41/35

NOM: \_\_\_\_\_

PRÉNOM: \_\_\_\_\_

DATE: \_\_\_\_\_

SIGNATURE: